

CHAMBERY - ST-BALDOPH

42 route d'Apremont
73190 Saint-Baldoph
Tél. 04 79 28 29 30
Fax 04 79 28 21 36
www.ovec.fr

ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL D'AIME

**94, Grande Rue
73210 AIME**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL D'AIME

Siège social : 94, Grande Rue

73210 AIME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 mars 2007, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- ◇ Le contrôle des comptes annuels de l'Association ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL D'AIME tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- ◇ La justification des appréciations.
- ◇ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2011. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Baldoph, le 18 mars 2011,



Pour la SOVEC
Xavier CODDET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry

BILAN ACTIF

	Exercice N 31/12/2010			Exercice N-1 31/12/2009
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissements				
Frais de recherche et développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	8 721,75	8 721,75	0,00	0,00
Avances acomptes versés sur cdes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Instal tech. mat et outillage indust.	2 569,64	2 530,47	39,17	231,67
Autres	23 993,37	10 107,73	13 885,64	1 108,97
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	1 500,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 428,67	0,00	1 428,67	838,47
TOTAL I	36 713,43	21 359,95	15 353,48	3 679,11
STOCKS ET EN-COURS				
Mat.premières, approvisionnements				
En cours de production (biens et services) (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ACOMPTES VERSES SUR CDES				
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	7 251,83	2 500,00	4 751,83	2 316,60
Autres	26 668,95	0,00	26 668,95	30 941,29
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	156 423,60	0,00	156 423,60	195 424,67
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	2 685,34	0,00	2 685,34	663,68
TOTAL II	193 029,72	2 500,00	190 529,72	229 346,24
Charges à répartir s/plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	229 743,15	23 859,95	205 883,20	233 025,35
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part				

BILAN PASSIF

	Exercice N 31/12/2010	Exercice N-1 31/12/2009
FONDS ASSOCIATIF		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables)	5 472,01	5 472,01
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (a)	110 542,17	71 892,62
RESULTAT DE L'EXERCICE (b)	15 010,88	38 649,55
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits de propriétaires (commodat)		
TOTAL I	131 025,06	116 014,18
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 234,13	8 343,00
TOTAL II	8 234,13	8 343,00
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III	0,00	0,00
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0,00	32 673,78
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)		
Dettes fiscales et sociales	34 418,90	47 461,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 918,14	11 473,06
COMPTES DE REGULARISATION (1)		
Produits constatés d'avance	17 286,97	17 059,66
TOTAL IV	66 624,01	108 668,17
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	205 883,20	233 025,35
(1) Dont à plus d'un an	0,00	0,00
Dont à moins d'un an	66 624,01	108 668,17
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,00	0,00
(a) Montant précédé d'un signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées		
(b) Montant précédé d'un signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte		
(c) Dettes sur achats ou prestations de services		
(d) A l'exception pour l'application (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2010	Exercice N-1 31/12/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION (ou produits courants non financiers) (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	39 224,50	64 597,82
Chiffres d'affaire net dont à l'exportation	39 224,50	64 597,82
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	438 629,02	522 586,74
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	5 930,07	10 310,56
Cotisations	3 335,00	5 415,00
Autres produits (hors cotisations)	69,92	2,00
TOTAL I	487 188,51	602 912,12
CHARGES D'EXPLOITATION (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (c)		
Variation de stock (marchandises) (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) (d)		
Autres achats et charges externes	182 428,92	155 914,24
Impôts, taxes et versements assimilés	14 502,09	18 966,18
Salaires et traitements	201 142,53	282 542,94
Charges sociales	77 053,78	113 805,22
Dotations aux amortissements, provisions et engagements :		
- sur immobilisations : dotation aux amortissements (e)	3 415,83	1 457,26
- sur immobilisations : dotation aux provisions		
- sur actif circulant : dotation aux provisions	0,00	3 000,00
- pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	2 626,86	1 489,46
TOTAL II	481 170,01	577 175,30
- RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	6 018,50	25 736,82
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	658,63	763,18
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	658,63	763,18
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0,00	1,84
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	0,00	1,84
- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	658,63	761,34
- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	6 677,13	26 498,16

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2010	Exercice N-1 31/12/2009
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 851,70	17 536,41
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	8 851,70	17 536,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	517,95	5 385,02
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	517,95	5 385,02
- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 333,75	12 151,39
Impôts sur les sociétés (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	496 698,84	621 211,71
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	481 687,96	582 562,16
SOLDE INTERMEDIAIRE	15 010,88	38 649,55
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (N)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (K)		
EXCEDENT OU DEFICIT	15 010,88	38 649,55
Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
évaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Bons en nature		
Total	0,00	0,00
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total	0,00	0,00
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-) c) Y compris droits de douane d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-) e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		

ESPACE ASSOCIATIF CANTON D'AIME

ANNEXE AU 31/12/2010

SOMMAIRE

1. *INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE*
2. *PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE*
 - 2.1. Changements de méthodes et dérogations comptables
 - 2.2. Evaluation des immobilisations et amortissements
 - 2.3. Evaluation des stocks et en-cours
 - 2.4. Evaluation des créances et dettes
3. *NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF*
 - 3.1. Immobilisations brutes
 - 3.2. Amortissements des immobilisations
 - 3.3. Echéances des créances
 - 3.4. Autres postes du bilan actif
4. *NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF*
 - 4.1. Fonds associatif avec droit de reprise
 - 4.2. Provisions
 - 4.3. Echéances des dettes
 - 4.4. Autres postes du bilan passif
 - 4.5. Fonds dédiés
 - 4.6. Subventions d'investissements
 - 4.7. Variation des fonds propres
5. *NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT*
 - 5.1. Crédit bail
 - 5.2. Ventilation des produits
 - 5.3. Transferts de charges
 - 5.4. Produits et charges exceptionnels
 - 5.5. Analyse du résultat
6. *AUTRES INFORMATIONS*
 - 6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature
 - 6.2. Engagements financiers
 - 6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles
 - 6.4. Rémunération des dirigeants
 - 6.5. Autres informations significatives

1 INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	205 883 €
Total des produits :	496 698 €
Excédent de l'exercice :	15 010 €
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

NEANT

2 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable Général refondu en 1999. Il est également fait application du règlement 99.01 élaboré par le comité de réglementation comptable.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Détail du projet associatif et de son financement :

Non applicable.

2.1. Changements de méthodes et dérogations comptables

Non applicable.

2.2. Evaluation des immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Logiciels	L	Durée :	1 et 3 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	5 et 7 ans
Matériel de transport	L	Durée :	5 ans
Matériel, Mobilier de bureau	L	Durée :	3, 4 et 5 ans

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.3. Evaluation des stocks et en-cours

Non applicable.

2.4. Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur comptable.

Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué, ont fait l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une provision pour dépréciation.

3 NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes (K€)

	Début D'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9			9
Immobilisations corporelles	26	16	16	26
Immobilisations financières	1	1		2
TOTAL	36	17	16	37

3.2. Amortissements des immobilisations (K€)

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9			9
Immobilisations corporelles	23	3	14	12
TOTAL	32	3	14	21

3.3. Echéances des créances (K€)

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	1	1	
Usagers et comptes rattachés	7	7	
Autres créances	27	27	
TOTAL	35	35	

3.4. Autres postes du bilan actif

. Produits à recevoir	26	K€
. Charges constatées d'avance	3	K€

4 NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Fonds associatif avec droit de reprise

Non applicable.

4.2 Provisions (K€)

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Provision retraite	8			8
TOTAL	8			8

4.3. Echéances des dettes (K€)

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an
Dettes fiscales et sociales	34	34	
Autres dettes	15	15	
TOTAL	49	49	0

4.4. Autres postes du bilan passif (K€)

Charges à payer	33	K€
Produits constatés d'avance	17	K€

4.5. Fonds dédiés (K€)

Non applicable.

4.6. Subventions d'investissements (K€)

Montant net Subvention	Renouvelable		Non renouvelable	
	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise
Bien				
Renouvelable				9
Non renouvelable				

4.7. Variation des fonds propres (K€)

Fonds propres au 31 décembre 2010	131
Fonds propres au 31 décembre 2009	116
Variation	15
Résultat de l'exercice (excédent)	15
Variation ne provenant pas du résultat	-

5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Crédit bail (K€)

Non applicable.

5.2. Ventilation des produits (en K€)

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

- Subventions	438 K€
- Participations	39 K€
- Produits exceptionnels	8 K€
- Reprises de provisions et transferts de charges	6 K€
- Cotisations	3 K€
- Produits financiers	1 K€
- Autres	(non significatif)

5.3. Transferts de charges (en K€)

Le poste de transferts de charges s'élève à 5 K€, il s'agit

- d'un remboursement formation à hauteur de 4 K€
- d'un remboursement de prévoyance à hauteur de 1 K€

5.4. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels : 9 K€

Ils sont constitués à hauteur de 8 K€ pour des produits des exercices antérieurs, et à hauteur de 1 K€ pour les cessions de matériel.

5.5. Analyse du résultat

Non applicable.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires n'ont pas été valorisées.

6.2 Engagements financiers (K€)

Non applicable.

6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles

Non applicable.

6.4 Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi du 2006-586 du 23 mai 2006 obligent les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une Collectivité Territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € à publier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information n'est pas fournie dans l'association car elle permettrait d'identifier la situation des membres du collège concerné (code de commerce article R 123-198 1°)

6.5. Autres informations significatives

Non applicable.